

Le verbe arabe et le morphème de personne sujet /
Antoine Sayah. — Extrait de : Revue des lettres et de
traduction = مجلة الآداب والترجمة. — N° 9 (2003), pp. 33-38.

Bibliogr.

I. Arabe (Langue) — Verbe — Cas, études de.

PER L1037 / FL133482P

LE VERBE ARABE ET LE MORPHÈME DE PERSONNE SUJET

Antoine SAYAH
Université Libanaise

La description morphologique de la langue arabe montre que toute forme verbale est constituée par une charpente consonantique, généralement trilitère, autour de laquelle s'articule un ensemble de morphèmes vocaliques et consonantiques dont les signifiants peuvent être amalgamés ou simples, et qui expriment les modalités ou les voix du verbe spécifiant la relation entre morphème sujet ou morphème objet au procès dénoté par la racine verbale¹.

Nous signalons avant d'entamer l'expression de notre état de réflexion sur le sujet que:

- 1- les morphèmes pronoms personnels sujets en arabe construisent une liste exhaustive, se répartissant entre les trois pôles du genre, du nombre et de la personne. Mais l'arabe (qui n'exprime pas le neutre) conserve toujours le duel.
- 2- Les morphèmes pronoms personnels sujets ne s'expriment pas par ces morphèmes indépendants en dehors de la forme verbale, ils s'y préfixent ou s'y suffixent avec elle formant une seule unité morphologique.

L'étude des relations des formes verbales aux morphèmes pronoms personnels montre que l'expression du sujet occupe un espace linguistique s'étalant du signifiant zéro à l'absence de signifiant. En effet nous distinguons en arabe face aux formes verbales à morphème pronom personnel plein c'est-à-dire aux formes verbales qui reçoivent tous les

(1) Voir ROMAN A., "Les modalités de voix du verbe arabe", dans *Travaux du cercle linguistique d'Aix-en-Provence*, II, 1984.

morphèmes personnels à toutes les personnes, à tous les genres et aux deux nombres (sing. et plur.), des formes verbales à morphème pronom personnel vide appelés les *mazhūl* ou «le verbe dont l'agent n'est pas connu», et des formes verbales à morphème pronom personnel limité. Nous mettons de côté dans notre exposé les formes verbales à morphème pronom personnel plein et nous traitons des deux autres catégories.

I. Les formes verbales à morphème pronom personnel vide ou «le *mazhūl*»²:

Les formes verbales à morphème pronom personnel vide sont les formes verbales dont l'agent n'est pas exprimé. C'est ce que les grammairiens arabes nomment les *mazhūl* ou ce qu'on peut traduire par le verbe dont l'agent n'est pas connu, soit parce qu'il est inconnu du locuteur, soit parce que le locuteur a l'intention de ne pas le mentionner.

Dans un énoncé comme /Quri?a lkitābu/
 «A été lu le livre» Traduction linéaire
 «Le livre a été lu»

La forme verbale /Quri?a/ est une forme «*mazhūl*», son agent est inconnu, la forme nominale qui la suit est au nominatif, elle est à l'origine le patient qui a été mis au nominatif et appelé «*nāʾib ʿanilfāʿil*» ou le remplaçant de l'agent.

Ces faits morphologiques arabes nous obligent à rappeler que le *mazhūl* arabe ne correspond pas au passif connu dans les langues indo-européennes étant donné que ces langues expriment l'agent après un verbe passif en l'introduisant par des particules comme *par* en français, *by* en anglais, *Von* en allemand, etc...

Par ex.: le roi a été dérangé *par* la foule.
 /Quri?a lkitābu qara ʾahu ʿamrun/
 A été lu le livre l'a lu ʿamr
 «Le livre a été lu, ʿamr l'a lu»

(2) Voir SAYAH Antoine, "Le Passif en libanais", dans *Revue des Lettres et de traduction*, Université Saint-Esprit, Kaslik, N° 1, 1995, pp. 95-109.

Ce point de différence entre le mazhūl arabe et le passif dans les langues indo-européennes nous entraîne à définir le mazhūl arabe comme étant le résultat d'une transformation syntaxique qui cherche à éliminer l'agent, accompagnée d'un changement morphologique de la forme verbale et d'une conservation de ses fonctions sémantiques.

II. Les formes verbales à morphème pronom personnel limité:

A la différence des formes verbales à morphème pronom personnel plein et au mazhūl, les formes verbales à morphème pronom personnel limité sont frappées par une neutralisation de l'opposition de personne; son paradigme se limite à la troisième personne, ou à la non-personne d'après la terminologie d'Emile Benveniste.

Ces formes verbales se divisent morphologiquement en deux catégories:

a- Les formes verbales invariables ou formes figées: ces formes ne reçoivent aucune des modalités du verbe, elles ont une morphologie figée qui rappelle d'une certaine manière la morphologie des formes nominales mais jouent le rôle des formes verbales dans la phrase. Ces formes verbales sont:

«Combien détestable est» لا حَبِيْبًا «Combien aimable est» حَبِيْبًا

«Combien est mauvais» بِئْسَ «Combien agréable est» نَعِمَ

«Combien il est longtemps que» طَالَ مَا أَوْ أَنْ

«Comme il est fréquent que» كَثُرَ مَا أَوْ أَنْ

«Comme il est rare que» قَلَّ مَا أَوْ أَنْ

Ajoutons à ces formes verbales le schème بِ أَفْعَلٍ de la forme déverbale exprimant le superlatif par ex:

«Que Zajd est noble» أَشْرَفَ بَزَيْدٍ

b- Les formes verbales de morphologie limitée»: ce sont les formes verbales qui ne reçoivent que certaines des modalités du verbe, elles ne se préfixent et ne se suffixent que par les morphèmes pronoms personnels de la troisième personne.

Ces formes verbales sont:

- 1- «Etre du devoir de» وَجَبَ
- 2- «C'est un devoir pour toi» حَقُّ
- 3- «Il faut» يَنْبَغِي

Il est à signaler que:

- 1- Les deux premières formes verbales sont des formes accomplies qui peuvent recevoir les modalités de l'aspect inaccompli, tandis que la dernière forme qui est à l'inaccompli n'a jamais été attestée à l'aspect accompli. La neutralisation de l'opposition de personne s'accompagne donc pour ces formes verbales d'une restriction au niveau de la modalité aspectuelle. Elles sont donc le domaine de deux modalités aspectuelles. Elles sont donc le domaine de deux neutralisations, celle de personne et celle d'aspect.
- 2- Les deux premières formes verbales ne subissent la neutralisation de l'opposition de personne qu'à la première forme verbale ou au verbe trilitère simple; toutes les formes dérivées se préfixent et se suffixent tous les morphèmes pronoms personnels. Il est à mentionner ici que ces deux formes verbales ne se construisent pas toutes à toutes les formes dérivées correspondantes; ce qui est d'ailleurs le cas de bien d'autres formes verbales.

Les deux catégories de formes verbales qui sont le domaine d'une neutralisation de l'opposition de personne nous permettent-elles de dire que nous sommes en présence de verbes impersonnels en arabe?

À en juger par le paradigme réduit de personne, suffixé à ces formes verbales, qui se limite à la troisième personne du singulier, nous serions amenés à dire que nous avons une liste limitée de verbes impersonnels, mais en étudiant les caractéristiques morphologiques de cette liste, tant au niveau de la restriction de l'extension de la modalité aspectuelle, qu'au niveau du fait que ces formes verbales ne subissent la neutralisation de personne qu'à la première forme verbale, et en tenant compte du nombre assez réduit de cette liste nous serions obligés de dire que nous ne sommes pas devant un processus linguistique productif dans la langue arabe, mais devant un fait linguistique asystématique qui est probablement dû à des phénomènes sémantiques qui ont amené à leur tour à cette neutralisation de l'opposition de personne. En effet les trois formes verbales:

يَنْبَغِي وَجِبَ حَقَّ

/ħaqqa/, /wazaba/, /janbayi/: relèvent du même champ sémantique qui est celui du devoir; ajoutons aussi qu'elles peuvent être employées dans le même contexte, et, arrivent même à avoir une distribution contextuelle complémentaire.

Les formes verbales:

طال أن طال ما لاحتبَّ ذا حَبَّ ذا نَعِمَ بِنَسْ
 /Bi?sa/ /niCma/ ħabbaza/, /la ħabbaza/ /ʔa:la ma:/, ʔa:la ?an/
 قَلَّ أنْ قَلَّ ما كَثُرَ أنْ كَثُرَ ما

/Kaoura ma:/ / kaoura ?an/, /qalla ma:/ /qalla ?an/, expriment toute l'exclamation comme si le locuteur arabe s'exclamait en ne voulant pas se montrer comme étant l'auteur de cette exclamation, et en rejetant l'agent à la troisième personne.

Il en est de même de l'emploi de la forme déverbale exprimant le superlatif qui rejette l'auteur de la forme actualisée à la non-personne.

/?afCil bi/ أَفْعِلْ بِـ

Ajoutons aussi que l'emploi étendu du verbe mazhūl peut être aussi à l'origine de cette absence de l'impersonnel en arabe comme un fait systématique et productif, car après l'élimination de l'agent qui s'opère dans l'emploi d'un verbe mazhūl la langue arabe considère qu'elle a englobé par là les formes verbales à sujet impersonnel en couvrant l'espace linguistique qui devait leur être laissé.

Le fait que la langue arabe distingue entre trois types de morphème pronom personnel (morphème plein, limité et vide) constitue une des caractéristiques linguistiques propres à cette langue qui montre sa richesse, sa variété et son originalité face aux langues indo-européennes. Et ceci, en comparaison avec les caractéristiques linguistiques propres à ces langues, constitue un des secrets du génie du langage que se partagent toutes les langues du monde.

BIBLIOGRAPHIE

- Émile BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, T. I, Paris, Gallimard, 1966.
- Henri FLEISCH, «Études sur le verbe arabe», dans *Mélanges Louis Massignon*, T. II, Damas, Institut Français de Damas, 1956, pp. 153-181.
- Henri FLEISCH, *Traité de philologie arabe*, T. I, T. II, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1961, 1979.
- Michel MAILLARD, «L'impersonnel français de «il» à «ça» », dans *Autour de l'Impersonnel*, Grenoble, ELLUG, pp. 63-120.
- André MARTINET, *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier, 1979.
- André ROMAN, Les modalités de voix du verbe arabe, dans *Travaux du Cercle Linguistique d'Aix-en-Provence*, II, 1984.
- André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, Paris, P.U.F., coll., QSJ, N° 1275, 1990.
- André ROMAN, *systématique de la langue arabe*, Université Saint-Esprit, Kaslik, Liban, T. I, 388p, T. II, 698p, 2001.
- Antoine SAYAH, «Le passif en Libanais», dans *Revue des Lettres et de Traduction*, Université Saint-Esprit, Kaslik, N° 1, 1995, pp. 95-109.
- Antoine SAYAH, «Essais dans la définition du mazhül», dans *Dirāsāt Carabijja*, 18, 1987, pp. 71-81.